Nouvelles du vent en Seine-Maritime

Lettre d'information sur la construction du parc éolien d'Avesnes et Beauvoir

Numéro 1 – Septembre 2010

ÉDITORIAL

Dans quelques mois, les Avesnois et les Beauvoiriens seront des acteurs à part entière du Grenelle de l'Environnement. En effet, c'est au printemps 2011 que le parc éolien d'Avesnes et Beauvoir produira ses premiers kilowattheures propres et renouvelables, contribuant ainsi à la réalisation de cette feuille de route nationale en faveur du développement durable.

Cette étape importante pour les communes d'Avesnes-en-Bray et de Beauvoir-en-Lyons est aussi un nouveau cap pour La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ : le parc éolien d'Avesnes et Beauvoir sera le premier parc éolien de La Compagnie du Vent en Pays de Bray et sera son deuxième parc éolien en Seine-Maritime et plus globalement en Haute-Normandie.

Au cours de ce nouveau chantier, nous continuerons de respecter notre engagement pris au sein de l'association France Energie Eolienne, dont nous avons signé la charte déontologique : un chantier de construction propre, le respect des recommandations de l'étude d'impact sur l'environnement, l'amélioration de l'environnement paysager du parc éolien, et d'autres mesures encore.

C'est à ce prix que les élus et les habitants d'Avesnes-en-Bray et de Beauvoir-en-Lyons pourront bientôt être fiers de leur parc éolien et en faire un élément fort de leur identité.

Jean-Michel GERMA
Président

Simulation visuelle du parc éolien d'Avesnes et Beauvoir
©Abies

Le projet

Le permis de construire pour le parc éolien d'Avesnes et Beauvoir a été délivré par le préfet de Seine-Maritime en juin 2008.

Ce parc sera composé de six éoliennes VESTAS V90 d'une puissance unitaire de deux mégawatts, réparties sur les communes d'Avesnes-en-Bray (quatre éoliennes) et de Beauvoir-en-Lyons (deux éoliennes). Sa production annuelle de plus de 35 000 000 kilowattheures lui permettra d'alimenter chaque année environ 15 300 personnes en électricité autour des éoliennes et d'éviter l'émission de plus de 23 400 tonnes de gaz carbonique par an.

Les éoliennes d'Avesnes et Beauvoir composeront le deuxième parc éolien de La Compagnie du Vent en Seine-Maritime après celui de Manneville (Manneville-es-Plains), actuellement en cours de construction.

Le chantier

La Compagnie du Vent informe les riverains

Avant de commencer les travaux, La Compagnie du Vent a organisé le 9 août 2010 une réunion avec les propriétaires des terrains sur lesquels les éoliennes seront installées. Ce rendez-vous a permis à La Compagnie du Vent d'expliquer aux propriétaires et aux exploitants, en présence de représentants des deux municipalités concernées, le déroulement du chantier.

Des intervenants principalement locaux

La Compagnie du Vent fera appel à HYDROGEOTECHNIQUE, du Mesnil-Esnard (76), pour l'étude de sol et la validation des fonds de fouilles. Elle a aussi choisi le Bureau Veritas, implanté à Bois-Guillaume (76), pour la coordination SPS (sécurité et protection de la santé) et H2ION (basé à Saint-Vaast-du-Val, 76), pour l'assistance à la coordination et le suivi de travaux. Le contrôle technique sera assuré par l'APAVE de Rouen (76).

Le lot Génie Civil a fait l'objet d'un appel d'offres remporté par un groupement d'entreprises OTE/MENARD et STPA. Ces sociétés, basées respectivement en Isère et dans la Somme, se chargeront de réaliser les fondations et le terrassement. La SARL des Carreaux, située à Avesnes-en-Bray viendra renforcer les équipes pour la partie terrassement.

Fouille d'une fondation d'un parc de La Compagnie du Vent

L'appel d'offres pour la fourniture du poste de livraison, quant à lui, a été remporté par la société GAY ELECTRICITE implantée en Seine-et-Marne.

Le raccordement électrique sera directement réalisé par ERDF et les aérogénérateurs seront fournis par VESTAS.

Début des travaux

Les travaux pour le parc éolien d'Avesnes et Beauvoir démarrent au mois de septembre avec la première réunion de chantier avec les entreprises intervenantes et La Compagnie du Vent.

La première action consistera au décapage de la terre végétale et au terrassement de la piste d'accès sur laquelle passeront les engins nécessaires à la construction.

Ensuite, l'entreprise SARL des Carreaux entamera la fouille des fondations des trois éoliennes au sud de la RN31, et l'entreprise OTE commencera la réalisation de leurs fondations en appliquant le béton de propreté.

Renforcement de sol sous la fondation d'un parc de La Compagnie du Vent

Mesures pour la protection de l'environnement

Dans le cadre de son engagement « chantier propre », La Compagnie du Vent fait mettre en place une station de lavage des camions, afin d'éviter de salir les routes environnantes avec les transports de béton.

Et pour respecter les espèces d'oiseaux locales pendant la période de nidification (Busar Saint-Martin, Pluvier doré, etc.) La Compagnie du Vent a décidé, en accord avec les principales entreprises intervenantes, de ne pas réaliser de travaux de terrassement entre la mi-avril et la mi-juillet.

Travaux à venir

La réalisation des fondations durera jusqu'à décembre 2010. Alors que toutes les machines seront installées sur des fondations classiques, pour l'une d'entre elles, un renforcement du sol est nécessaire. Des colonnes de béton de 360 millimètres de diamètre seront donc injectées jusqu'à la couche de craie se situant à une profondeur de 15 à 25 mètres. Ce procédé, appelé « colonnes à modules contrôlés » permet de s'affranchir de la réalisation de pieux qui est plus contraignante et de limiter la consommation de béton et de ferrailles.

Lorsque les fondations seront terminées, suivront six étapes :

- la fouille des tranchées et la pose des câbles de raccordement entre janvier et février 2011,
- l'installation des postes de livraison en mars 2011,
- le montage des éoliennes en mars et avril 2011,
- le raccordement électrique en mars 2011,
- l'installation du système de télésurveillance en mai 2011,
- les tests et la mise en service en mai 2011.

Les autres projets de La Compagnie du Vent, Groupe GDF SUEZ

Construction du parc éolien de Manneville (Seine-Maritime)

L'équipe construction de La Compagnie du Vent a débuté en juillet le chantier du parc éolien de Manneville, situé sur la commune de Manneville-ès-Plains (Seine-Maritime).

Ce parc éolien comptera six éoliennes, pour une puissance totale de 13,8 mégawatts. Sa production annuelle de près de 34 000 000 kilowattheures lui permettra d'alimenter environ 15 000 personnes en électricité autour des éoliennes chaque année et d'éviter l'émission de plus de 22 700 tonnes de gaz carbonique par an.

Les éoliennes de Manneville, qui devraient entrer en service en mars 2011, composeront le premier parc éolien de La Compagnie du Vent en Seine-Maritime et plus généralement en région Haute-Normandie.

Simulation visuelle du parc éolien de Manneville
© Abies

Nouveaux permis de construire en Seine-Maritime (Côte d'Albâtre)

Les permis de construire du projet éolien de La Plaine du Bois de Falfosse/Ramonts (Canouville-Ouainville) ont été accordés à La Compagnie du Vent en avril dernier par le préfet de la Seine-Maritime. Grâce au soutien des municipalités, ce projet, qui compte 10 éoliennes pour une puissance totale de 20 mégawatts, devrait voir le jour en 2013. Il permettra d'alimenter plus de 27 000 personnes en électricité propre et renouvelable chaque année.

Pour La Compagnie du Vent, ce projet représente neuf années de travail et un investissement de près de 24 millions d'euros.

Débat public autour du projet de parc éolien en mer des Deux Côtes (Somme et Seine-Maritime)

Le projet de parc éolien en mer des Deux Côtes, au large de la Somme et de la Seine-Maritime fait l'objet d'un débat public du 28 avril au 10 septembre 2010, avec une suspension du 13 au 30 août. Le projet privilégié par La Compagnie du Vent (qui est présenté avec deux variantes), situé à 14 kilomètres de la côte, est composé de 140 éoliennes pour une puissance totale de 700 mégawatts et un investissement de 1,8 milliard d'euros. Il produirait chaque année l'équivalent de la consommation électrique de près de 900 000 personnes, soit environ le double de la population de l'agglomération de Rouen. Les créations d'emplois seraient importantes (jusqu'à environ 2 000 emplois seraient nécessaires au niveau local) et la taille du projet suffisante pour occasionner des retombées locales conséquentes et contribuer à l'émergence d'une filière nationale de l'éolien en mer.

La France n'a pas de parc éolien en mer opérationnel, et la tenue du débat public est une opportunité d'impliquer les Picards et les Hauts-Normands dans la définition de ce projet. Pour plus d'informations et pour participer au débat en ligne, rendez-vous sur www.debatpublic-eolien-en-mer.org.

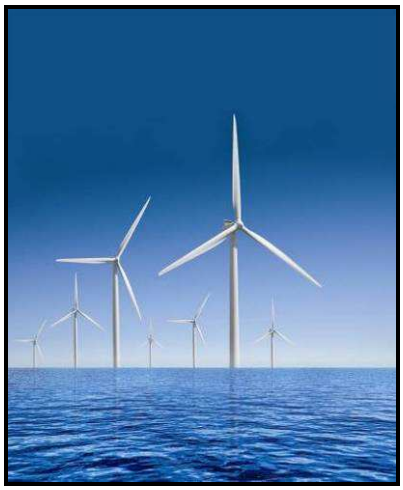

Simulation 3D d'un parc éolien en mer

Construction du parc éolien de Cruscades (Aude)

L'équipe construction de La Compagnie du Vent débutera en octobre le chantier du parc éolien de Cruscades (Aude).

Ce parc éolien comptera cinq éoliennes, pour une puissance totale de 11,5 mégawatts. Sa production annuelle de près de 24 560 000 kilowattheures lui permettra d'alimenter environ 10 680 personnes en électricité autour des éoliennes chaque année et d'éviter l'émission de plus de 16 460 tonnes de gaz carbonique par an.

Les éoliennes de Cruscades, qui devraient entrer en service en avril 2011, composeront le quatrième parc éolien de La Compagnie du Vent dans l'Aude et plus généralement en région Languedoc-Roussillon.

Simulation visuelle du parc éolien de Cruscades
© Abies

Le Triade II – Parc d'activités Millénaire II
215, rue Samuel Morse – CS 20756
34967 MONTPELLIER CEDEX 2

Tél. : 04 99 52 64 70 - Fax : 04 99 52 64 71
E-mail : info@compagnieduvent.com
www.compagnieduvent.com

Pour plus d'information :

www.fee.asso.fr - Le syndicat des énergies renouvelables : France Energie Eolienne

www.planete-eolienne.fr - La fédération des énergies du vent : Planète éolienne

www.ademe.fr - L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

www.amorce.asso.fr - L'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur

www.cler.org - Le Comité de Liaison Energies Renouvelables